



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 30 août 2017

7. Service de l'organisation scolaire – mise à jour des critères d'inscription des élèves dans les écoles qui font de la sélection d'élèves (école de quartier offrant un volet particulier et école établie aux fins d'un projet particulier)

Document déposé : Rapport A-10-120 en date du 30 août 2017
de M^e Sylvie Gallant, Mmes Guylaine Dubé, Julie-Marie Bernier
et de Josée Rousseau concernant le sujet en référence

La proposition principale est remplacée par la contre-proposition suivante :

CONSIDÉRANT que la mission de l'école publique est d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les élèves;

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil supérieur de l'éducation de novembre 2016 sur la réussite éducative, et notamment sur les écoles à vocation ou à projet particulier;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de rendre ses écoles plus inclusives;

CONSIDÉRANT que certains critères d'admission trop restrictifs peuvent nuire à la mixité sociale et scolaire;

CONSIDÉRANT que les critères d'admission des écoles à vocation, à volet ou à projet particulier dérogent aux critères réguliers de la politique d'admission;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires doit adopter les critères d'admission des écoles à vocation particulière et des volets et projets particuliers;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter ces critères à la séance du Conseil des commissaires du 30 août afin de permettre aux écoles de procéder aux inscriptions pour l'année scolaire 2018-2019 dès le mois d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT que ces critères doivent respecter les valeurs de la CSDM, notamment l'équité;

CONSIDÉRANT qu'une vaste consultation sur ces critères est en cours jusqu'en mars 2018, notamment auprès du Comité de parents, du CCSEHDAA et des conseils d'établissement concernés;

CONSIDÉRANT les travaux déjà entamés sur le sujet par le comité de vigie sur l'admission, composé notamment d'administrateurs de la CSDM, de commissaires, de directions d'école et de représentants du Comité de parents et du CCSEHDAA;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ADOPTER pour l'année scolaire 2018-2019 ces critères d'admission pour les écoles à vocation particulière et des volets et projets particuliers;
- 2° de POURSUIVRE la démarche de consultation auprès des instances et des milieux concernés et de remettre les résultats de ces consultations au comité de vigie sur l'admission au plus tard le 30 mars 2018;
- 3° de DONNER aux directions d'unité le mandat d'amener les directions d'école à vocation, à volet ou à projet particulier similaires à se concerter sur cet enjeu afin de favoriser une plus grande cohérence à travers la CSDM, et de remettre le résultat de leurs travaux au comité de vigie sur l'admission au plus tard le 30 mars 2018;
- 4° de MANDATER le comité de vigie sur l'admission afin de déposer ces critères d'admission à la séance du Conseil des commissaires du 23 mai 2018.

La commissaire Violaine Cousineau propose d'ajouter, au premier paragraphe de la proposition, après le verbe « adopter », les mots « pour consultation ».

Le commissaire Kenneth George demande le vote sur cette proposition de modification.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng, Khokon Maniruzzaman, Julie Wagner, Mélanie Robinson, Marcel Lauzon et Julia Druliolles votent contre.

La proposition de modification est rejetée par la majorité des commissaires présents.

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote sur la proposition principale.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Émilie Auclair, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng, Khokon Maniruzzaman, Julie Wagner, Mélanie Robinson, Marcel Lauzon et Julia Druliolles votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent contre.

La proposition principale est adoptée par la majorité des commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER pour l'année scolaire 2018-2019 ces critères d'admission pour les écoles à vocation particulière et des volets et projets particuliers;
- 2° de POURSUIVRE la démarche de consultation auprès des instances et des milieux concernés et de remettre les résultats de ces consultations au comité de vigie sur l'admission au plus tard le 30 mars 2018;
- 3° de DONNER aux directions d'unité le mandat d'amener les directions d'école à vocation, à volet ou à projet particulier similaires à se concerter sur cet enjeu afin de favoriser une plus grande cohérence à travers la CSDM, et de remettre le résultat de leurs travaux au comité de vigie sur l'admission au plus tard le 30 mars 2018;
- 4° de MANDATER le comité de vigie sur l'admission afin de déposer ces critères d'admission à la séance du Conseil des commissaires du 23 mai 2018.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire du 30 août 2017 fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis aux membres du Conseil des commissaires à la prochaine séance ordinaire.



M^e Sylvie Gallant
Secrétaire générale adjointe

SG/sb